



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2025-07 du 17 Juillet 2025

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le titre XI de la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le décret 2020-02 du 23 janvier 2020 instituant l'Ordre des Pauvres Chevalier de la Cordialité et de la Chapelle de Saint Samson

Considérant qu'il convient de constituer le collège des Chevaliers de la Grande Croisade Contre les Cons,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

M. Maël PAUTROT est créé Chevalier de la Grande Croisade.

Article 2

M. Maël PAUTROT, portera son nom de guerre durant les opérations de la croisade lequel sera : Yvain le Chevalier au Mouflon.

M. Maël PAUTROT, est autorisé à utiliser le blason attaché à son titre, savoir : d'or au bélier de sable sautant, accorné d'argent, cravaté d'une écharpe d'hermine, au chef d'azur chargé de trois croissants d'or.

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc